

BILLS SANCTIONNES—*Suite.*LOI DES ELECTIONS FEDERALES—  
(AMENDEMENT)—*Suite.*Hon. M. Foster—*Suite.*

en 1895 et 1898—8738; citations—8741; deux choses dans la loi: le redressement du grief de l'enchevêtrement, c'est la question secondaire—8742; l'accapement des listes, c'est le sérieux—8742; il s'agirait de prouver que le parti conservateur a passé une législation de fait hostile à la Chambre des communes—8743; propre à en altérer la légitime composition—8744; étude des lois électorales du Manitoba, comparaisons, modifications—8744; le cas du lac au Bonnet—8746; aucune preuve d'hostilité—8746; remèdes pour toute injustice—8748; cas de la Nouvelle-Ecosse—8748; le grief quant à la revision ne repose pas sur des faits mais sur une possibilité—8749; le cas de la Colombie-Anglaise—8750; l'inscription et la revision à Toronto—8750; insulte au Manitoba—8751.

M. Burrows—Le Manitoba est visé spécialement à cause de sa façon spéciale de préparer et de reviser les listes—8752; la préparation des listes en 1905—8753; l'art. 1 du bill conserve pour la préparation des listes tout le rouage de la province Manitoba—8753; la grande objection à la loi du Manitoba est son instabilité—8753; opinions—8754; exemples de déni de justice—8756; affidavit G. J. Lovell—8756; l'opinion de M. J. C. Mickle—8758; a combattu lui actuelle du Manitoba—8760; contre-affidavit dans cas de Rudneski—8760; le cas de l'élection de Morris discuté à la législature provinciale—8762; la "Voice" journal ouvrier et les fraudes d'inscription—8764; les incidents de l'inscription à Emerson—8764; les incidents d'inscription, extraits "Telegram", "Free Press"—8768; lecture de la preuve dans la cause de Duggan—8768; la cause de Macdonald—8769; le parti libéral au Manitoba est en faveur de la loi—8770; circulaire de Hastings—8771; Hastings employé du gouvernement provincial—8772; le bill est équitable et devrait être adopté—8772.

M. Staples—En acceptant proposition Roche, Gouvernement ne concède rien—8782; Manitoba persécuté—8783; M. Brown et le drapeau—8784; justice égale, droits égaux—8786; ne touchez pas au Manitoba!—8786; affaire Jackson—87888; chèque Walton—8788; texte projet de loi électorale de 1903 qui n'a pas été présenté—8789-8794.

Sir W. Laurier—N'a jamais été soumis au conseil—8794; et n'a jamais été adopté—8794.

M. F. B. Carvell—Malaise au Manitoba depuis 6 ans—8796; des politiciens du Manitoba ont fait d'une loi juste en principe une loi tyrannique en application—8798; affaire Bonner—8800; les frasques des secrétaires d'inscription—8802; exemples—8802; injustices consacrées par la loi actuelle du Manitoba—8809; pour avoir des armes dans le cas présent les tories du Manitoba ont fait patte de velours et

BILLS SANCTIONNES—*Suite.*LOI DES ELECTIONS FEDERALES—  
(AMENDEMENT)—*Suite.*M. F. B. Carvell—*Suite.*

prolongé tous les délais—8810; c'est un leurre—8810; la pudeur actuelle de M. Foster—8813; son passé—8814; ses erreurs—8814; les injustices de la loi électorale signalées à la législature du Manitoba—8815; le cas de Mackinac—8816; impossibilité pour les libéraux d'obtenir justice de majorité conservatrice au Manitoba—8816; comparaison avec système suivi au N.-B.—8818; offre équitable du premier ministre—8818.

M. R. L. Borden—Avec tout système il peut se produire des fraudes—8819; histoire des listes de Rothesay au N.-B.—8819; opinion juge en chef du N.-B.—8820; absurdité de prétendre mieux savoir les listes qu'il faut pour le Manitoba que ne le sait la législature provinciale elle-même—8822; le refus de subsides en 1896—8822; les conservateurs de la Nouvelle-Ecosse salueraient des deux mains l'adoption d'une loi comme celle que le Manitoba a maintenant—8825; cas d'injustice en Nouvelle-Ecosse—8825; revision en Nouvelle-Ecosse—8828; attitude insoutenable du Gouvernement, s'il faut renoncer aux listes provinciales quand le gouvernement provincial est conservateur—8830; il faut un système ou l'autre—8830; si les listes ne sont pas faites avec justice, c'est aux législatures provinciales qu'il incombe de rétablir justice—8832; enquête était nécessaire—8832; admet, comme sir Wilfrid, que répartition dans circonscriptions enchevêtrées devrait incomber aux juges—8833; opposition considère que le premier article du bill devrait être absolument écarté—8834; article 17 devrait être supprimé—8834; dispositions à y substituer—8834; nécessité de la simultanéité des élections—8835; ne peut accepter le bill tant qu'il consacrerait inégalité de traitement à l'égard de certaines provinces—8835.

Reprise—9024.

M. Gallihier—Le Manitoba et ses prétendus amis n'ont que trois raisons valables pour s'opposer à loi—9026; l'opposition prétend le Manitoba dépouillé du droit de préparer les listes fédérales—9026; mais la province n'avait pas ce droit, c'est une faveur qu'on lui a faite, on avait le droit de la lui retirer—9026; l'opposition dit que le Manitoba a peur de voir réviser ses listes par des créatures du Gouvernement, mais la revision sera faite par des juges—9030; l'opposition se plaint de l'exception qui est humiliante pour Manitoba—9030; conditions rendaient cette distinction nécessaire—9030; la main de M. Rogers—9032; les fraudes d'inscription—9034; l'affidavit de M. Bole—9038; le fait que le détenteur des affidavits a été payé ne prouve pas qu'ils ne sont pas vrais—9039; discussion des affidavits—9041; les manigances de M. Hastings—9042; contre-affidavit Hysy—9043; défauts de la loi en Colombie-Anglaise—9045.